L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE — COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAIP & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No. 165. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 7 JUIN 1830. Vol. III.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est de $10 par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également par année, moyennant de $40, en payant chaque semaine d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
Nachitoches 4e classe
De 1830—*Devant se tirer publiquement à la Bourse, Samedi 19 Juin.*

PROGRESSIVE.

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000		3,000
1 " "	1,800		1,800
1 " "	1,600		1,600
1 " "	1,200		1,200
1 " "	1,008		1,008
6 " "	500		3,000
6 " "	300		1,800
6 " "	200		1,200
156 " "	50		7,800
156 " "	30		4,680
624 " "	8		4,992
7800 " "	4		31,200
8460 Lots,			$75,080
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée [illegible] par permutation, il y aura vingt-quatre [illegible] trois des numéros tirés sur les 30 [illegible] et 7,800 avec un seul numéro. Les billets blancs au nombre de 15,600 n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, [illegible] 4, d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans [illegible] aurons été tirés, aura [illegible] $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit de [illegible] leur revenant respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	[illegible]
1, 2 et 3	[illegible]
2, 3 et 1	[illegible]
3, 1 et 2	[illegible]
3, 2 et 1	[illegible]

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er., 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à ..... [illegible]

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à $1800

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à $800

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à $60

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er. et le 2e. auront chacun droit à $30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à $8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à $4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix plus grand que celui qu'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No 18.

Prix des Billets.

Entier $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

LE soussigné voulant quitter le pays offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Sablet. Pour le prix et les conditions, s'adresser à lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mai—1m L. FOUCHER.

LIVRES &c.

RECUS par le navire Ajax, et à vendre par CHARLES JOURDAN, encoignure des rues Royale et St. Anne, quantité de livres de dévotion; livres classiques, grammaires de Robrino et de Chantreau, grammaires enluminées, sujets intéressants; principes de dessin en noir et coloriés, le petit Chansonnier, &c. 25 mai—4.

TENUE DE LIVRES.

LES Jeunes Gens qui veulent se distinguer dans la carrière du commerce, et en peu de tems en savourer les fruits, auront la facilité d'apprendre dans une classe du soir, déjà commencée, la *Tenue des Livres en partie double* dans la langue anglaise, avec toutes les opérations qui se font dans les maisons de commerce, dont les affaires et les relations sont les plus étendues.

La moitié du prix se paiera d'avance, et l'autre moitié après l'examen des meilleurs teneurs de livres de la ville.

[illegible] jeunes créoles dont l'intelligence se fait [illegible]er dans tout ce qu'ils entreprennent, ne [illegible]ont pas une occasion favorable de s'ins[illegible] honorable que [illegible] de cette feuille.

[illegible]ngue,

[illegible] Pistoles, 100 do. Escopettes, [illegible] Bretagne, ayant droit au drau[illegible]ar W. & J. MONTGOMERY, No. 46, rue de la Commune.

COUR DE PAROISSE, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable JAMES PITOT.—*Honoré Renè* contre *Marie Françoise Cheval.*

Il se plaignant dans cette affaire, Honoré René, [illegible] à la défenderesse, Marie Françoise Cheval, en 1826, l'attribuant séparation de corps et de biens, [illegible] qu'elle s'est rendu coupable d'adultère, et s'enfuyant de la maison matrimoniale, [illegible] un individu nommé [illegible] Bayard, et qu'elle a vécu avec lui publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quelque tems avant la fin de l'année passée (1829).

Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, la cour, en procédant régulière pour la confirmation du dit jugement, ayant été parfaitement convaincue par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari plaignant dans cette affaire. Il est ordonné, et décrété que jugement soit rendu en faveur du dit plaignant Honoré René, et que les frais [illegible] et à la charge de la défenderesse Marie-Françoise Cheval; et il est de plus ordonné par la cour que, conformément aux dispositions de la sect. 4e. de la loi du 19 Mars 1827, la dite défenderesse, ayant été convaincue d'adultère, les parties soient [illegible] séparées de corps, mais de plus dès [illegible] ce jugement, et ainsi prononcé pour [illegible] par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'avait jamais existé entre elles.

Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1830.

Signé, JAMES PITOT.

[illegible] que l'extrait ci-dessus [illegible] jugement rendu dans [illegible]

THOS. KENNEDY.

Je fixe à vingt piastres [illegible] cts. 3-4 [illegible] tant des frais de [illegible]

20 mai—3t. THOS. KENNEDY.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

10 [illegible] bière jaune [illegible] monstre,
4 [illegible] coutil de coton,
[illegible] pour pantalons et vestes,
[illegible] Do. Lots [illegible]
[illegible] Do. [illegible]
[illegible] Do. [illegible]
20 [illegible] Eau-de-vie de Cognac,
10 Caisses Liqueurs assorties,
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie,
20 Do. Sardines à l'huile et crues,
15 Bouts Eau-de-Cologne,
[illegible] tra ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc.

2 mars.

DE BRAUD & CO.
Rue St. Pierre, numéro 127.
(Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIERE, PORTER et ALE, de Philadelphie, en bouteilles, barils et bouteilles : ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses ; ainsi, un assortiment de vins d'excellente qualité. 13 avril—

MAGASIN D'EPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

JOHN LORIMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de barques et de bateaux à vapeur, et aux habitans de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses, d'*ale*, de *porter*, de cidre, de cigares, bon le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfera promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnemens des familles.

11 mai—1m.

A Vendre ou à Louer,

Une maison située à l'angle de l'esplanade, dans la rue des Français, entre les rues de la Victoire et Moreau, faubourg Marigny, construite en briques, et couverte en ardoises, composée de deux appartemens au rez-de-chaussée, et un corridor de quatre pieds de large; galerie, cave—dans le grenier se trouvent deux appartemens, un salon et quatre cabinets logeables, dont trois à feu.—Dans la cour, une cuisine à étage et en briques, latrines au bout. La cour est carrelée ainsi que le corridor et la galerie ; il y a un beau puits en briques—tout l'entourage est bien fait, peinture dehors et en dedans, et sera livrable le 5 du mois prochain.—Les conditions seront avantageuses.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à l'imprimerie de cette feuille, ou à Mr. J. M. Fernandez sur les lieux.

☞ Les appartemens qui se trouvent dans le grenier sont plafonnés en ciment. 26 Mai—6

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c. par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pillé, près la Bourse.

19 Avril.—3fps.

AVIS. Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 février

---

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vaughan & Parker, Richard Oak et autres,
contre
Harris & Wilson.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith juge conseiller de la Cour de cité, je exposerai en vente publique, le Samedi 19 Juin courant, à la Bourse Hewlett à l'heure de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHERDESS, saisie dans les affaires ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'il en coûtera, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt de 5 p. 100 du jour de la vente, et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amélioration des bateaux à vapeur, et pour d'autres objets.

5 Juin L. DAUNOY, M.

Lloyd Crocker contre Dr. J. Detow.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, Lundi 21 Juin courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 9, située dans Triste Goal, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette vente étant la seconde et dernière, le bien sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour améliorer les propriétés [illegible] pour l'organisation [illegible] d'autres objets.

L. DAUNOY,
Marshal.

Hool contre Cap. Grissom du bateau à vapeur [illegible]—H. Highlour entre [illegible]

[illegible] de deux writs de saisie à moi adressés par P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 11 Juillet [illegible] Hewlett, [illegible] rues de Chartres et St. Louis,

[illegible] bateau à vapeur

[illegible] Canessian, [illegible] ameublemens, agrès et appareaux, taffas dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
3 Juin. *Marshal.*

Mlle. St. Amand contre *Maria Biggs.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Lundi 14 Juin, à 4 heures au Principal, 6 chaises, 1 table, fers à repasser, &c.—Saisie dans l'affaire ci-dessus.

2 juin. L. DAUNOY, marshal.

L. M. Gale contre Mark Tait.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 14 Juin courant, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, à 4 heures de l'après midi, plusieurs beaux Meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 Juin L. DAUNOY, *Marshal.*

LE Rév. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St. Louis de cette ville, a été nommé agent des gazettes catholiques suivantes : *Le Catholic Sentinel and Expositor*, de Boston ; le *Catholic Press*, de Wurtford ; le *Metropolitan*, de Baltimore et le *United States Catholic Miscellany* de Charleston. [illegible] être nommé l'agent du Miscellany, ce [illegible] qui doivent à cet établissement de régler aussitôt que possible.

L'Ecclésiastique, l'antiquaire et l'amateur des beaux arts, trouveront dans ces publications des morceaux dignes de leur attention. Le catholique y verra sa religion défendue avec talent, contre les sarcasmes des infidèles, et les calomnies d'autres sectes religieuses.—Ceux qui désireraient souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimare, chez Mr. J. Fitzwilliams ou à la cathédrale. 13 mai—10.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et négocians de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en général, sous la raison de *Jean Dufour & Desbois*. Ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR.
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

AVIS—La société verbale qui existait entre Mr. *Louis Chauveau* et les soussignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau ; les soussignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Dufour & Cie. ne doit rien.

Nlle Orléans, le 31 Mai 1830.

JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 *Rue de Chartres, No. 134.*

AVIS—La personne qui a acheté un lot de BOIS DE CAMPECHE, vendu il y a peu de jours par la Corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116. 26 Mai.

LE soussigné informe le public qu'ayant contracté une société avec ses vendeurs, son Etablissement de Boulangerie sera conduit à l'avenir sous la raison de L. D'ACQUIN & Co.

Nlle.-Orléans, 10 Mai 1830.

10 Mai Louis D'ACQUIN.

Panacée de Swaim.

Prix : $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération, ainsi que des maladies nerveuses auxquelles [illegible] les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections [illegible] telles que les ulcères au pharynx, au nez et au gosier, les assoupissemens, [illegible] et tous les maux qui découlent de l'usage le considérable du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne un préservatif précieux pour les personnes bilieuses qu'débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies [illegible] produit les plus [illegible]

[illegible] probation et [illegible] d'une foule de personnes qui en ont [illegible] que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

—CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitique et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

Philadelphie, [illegible] W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Tregomaine, et après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je me porte à croire que c'est un remède très-utile dans toutes les affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacée—Philad." fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agens autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

---

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôte de la Marine sont en grande activité ; n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraîchissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.

28 mai. Rue Royale No. 115.

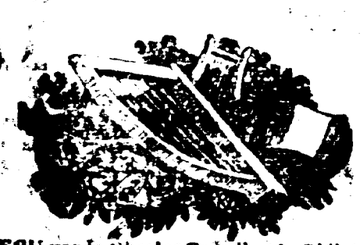

RECU par le Charles Carroll et le Philetus, et à vendre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MUSIQUE nouvelle, pour Piano, Guitarre, Violon, Flûte et chant. De plus, Deux PIANOS de la manufacture de Henry Herz de Paris.

Pour que les amateurs n'aient jamais de justes sujets de plainte, Mr. Herz, avant de laisser sortir un Piano de ses ateliers, se fait un devoir de le jouer et de l'examiner avec une scrupuleuse attention, et de s'assurer ainsi que rien ne manque à l'instrument.

Le soussigné est en conséquence autorisé à garantir pendant une année chaque piano qu'il recevra de cette manufacture.

C. HERZ,
22 mai—6 Rue St. Anne, No. 120.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tierces vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses Trois à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 bques. vin de Bordeaux,
14 pièces eau de vie de Cognac,
[illegible] barils do. blanche, forte preuve,
[illegible] chaises du rouge [illegible]
25 bottes de lignes assorties,
10 do. drain jaune pour rembourrer,
8 do. [illegible] de coton,
10 do. Slovenness,
[illegible] bottes écaillées de Hegg,
[illegible] caisses vinaigre à l'huile 4c. &c.

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

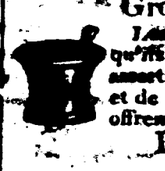

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. Bourcier & Cie,
Rue des Thoupitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai—

MONTRE VOLEE.

Il a été volé à bord du navire *Mercope*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boîtier, numérotée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'Imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

LE soussigné, rue de Chartres No. 6 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, Vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques méthaliques et autres Toupets, do. nattes (dit fausse queue,) Tours à bandeau, Méthaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crême de Concombre très fraîche, crême de Calimaçon, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade. Savon de toilette d'Andre surfine, Opiat, Gorail, etc.

Un joli assortiment de brosses à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaille à tailler et fine, Peignes d'écaille gravé à jour, à dessier, du dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux 19 Mai. GAULHIAC.

A VENDRE.

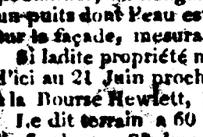

Un TERRAIN situé au faubourg Lacourse, encoignure des rues Erato et Pritanée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long, sur 24 de large, composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un poulaillier, un hangar, un fourneau et alambic, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds carrés.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle sera lesdit jour à la Bourse Hewlett, par T. Kelly, encanteur.

Le dit terrain a 60 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

Chaussures du Nord.

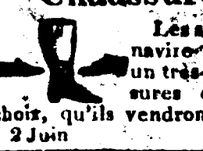

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARRAIZA & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—1er. DISTRICT JUDICIAIRE—*Benjamin Sawyers* contre *ses créanciers*—Attendu que Benjamin Swayers, débiteur insolvable retenu en prison, a ce jour présenté à cette Cour sa pétition, demandant le bénéfice de l'acte fait pour venir au secours des débiteurs insolvables, retenus en prison ; avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités pour avoir à comparaître pardevant ladite cour, Lundi 21 de Juin prochain, à l'effet de produire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et son élargissement ordonné.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la cite County ce 29me. Mai 1830. JNO. L. LEWIS.

31 Mai—3. 1f 10j Greffier.